



BANQUE des
TERRITOIRES



Numérique éducatif

Pour des territoires inclusifs,
attractifs et innovants

Novembre 2020



SOMMAIRE

Quatre convictions pour accélérer les usages du numérique	3
Des propositions pour le numérique éducatif à horizon 2022	5
Méthodologie	6
Orientation 1 : Intensifier le déploiement du numérique dans les territoires	7
Orientation 2 : Agir pour l'inclusion numérique des élèves et des familles	11
Orientation 3 : Soutenir l'innovation et les acteurs de la EdTech	15
Fiches actions détaillées	21
Annexes	29
La Banque des Territoires	29
Références	31



01

**Quatre
convictions
pour accélérer
les usages du
numérique**

Faire entrer le numérique dans le quotidien des élèves, enseignants et familles

Instauré par la loi du 8 juillet 2013, **le service public du numérique éducatif fête bientôt sa première décennie**. Le numérique est devenu aujourd'hui incontournable à l'école aussi bien pour les enseignantes et enseignants, les parents, les élèves ainsi que toute la communauté éducative et institutionnelle. Pour autant, **les usages au quotidien du numérique éducatif restent un enjeu majeur pour construire une école de demain plus efficace, plus inclusive et plus solidaire**.

Le numérique éducatif offre de nouvelles possibilités pour apprendre et enseigner au XXI^e siècle. Les innovations numériques ouvrent en effet des perspectives pour des apprentissages plus interactifs, plus immersifs, plus inclusifs et engageants pour les élèves.

Le numérique éducatif permet d'outiller et de faciliter l'enseignement à distance, qui s'est soudainement et massivement imposé dans le quotidien des 870 900 enseignantes et enseignants et 13 millions d'élèves à la faveur de la crise sanitaire depuis le printemps 2020.

Pour tirer les enseignements de cette situation inédite et penser l'avenir du numérique éducatif ainsi que de son déploiement sur le territoire, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) a organisé des **Etats généraux du numérique pour l'éducation**¹. La Banque des Territoires s'inscrit dans cette réflexion stratégique en qualité de partenaire privilégié du MENJS² et comme tiers de confiance pour les territoires tout au long de leurs projets.

Aujourd'hui, la Banque des Territoires identifie trois freins majeurs, mis en lumière lors de la crise sanitaire, limitant les usages numériques éducatifs :

- **des fractures sociales et territoriales face au numérique éducatif** : accès inégal au réseau, difficultés d'équipement des familles, outils et appropriation disparates par les enseignantes et enseignants ;
- **des difficultés de coordination au niveau local** : multiplicité d'acteurs impliqués dans la conception et mise en œuvre de projets éducatifs (MENJS, collectivités locales, acteurs privés et associatifs...), faible lisibilité des rôles et compétences de chacun ;
- **un écosystème encore peu développé** : un marché EdTech faiblement structuré – « une forêt de bonsaïs »³ ainsi que des procédures d'achat de ressources et d'outils complexes et éloignées des principaux utilisateurs que sont les équipes pédagogiques et les élèves.

Pour lever ces freins et tirer pleinement profit des apports du numérique éducatif, les orientations et actions proposées dans cette feuille de route sont construites à partir de **quatre convictions de la Banque des Territoires** :

1. **Prioriser les investissements pour réduire les fractures territoriales et sociales**. Un numérique éducatif à deux vitesses s'est installé sur le territoire. Pour y faire face, seuls des investissements différenciés et ciblés, à partir de données fiables, permettront de rendre le numérique éducatif accessible à tous et partout sur le territoire.
2. **Territorialiser la stratégie de développement du numérique éducatif**. Pour sortir du dualisme Etat décideur / collectivités financeurs, des nouveaux modes de collaboration et de coopérations entre les différents acteurs du numérique éducatif doivent être mis en place.
3. **Construire les nouveaux services au plus proche des utilisateurs**. De nombreuses enquêtes conduites durant le confinement ont permis de mettre en perspective les usages des enseignantes et enseignants comme des élèves. C'est à partir de ces enseignements que les prochains services et outils devront être pensés et non de façon descendante, en fonction des contraintes institutionnelles.
4. **Capitaliser sur les programmes d'actions existants**. Le service public du numérique éducatif dispose de nombreux atouts sur lesquels capitaliser : les programmes d'action prioritaires (Cités éducatives, Action cœur de ville ou encore Petites Villes de demain), les dispositifs de lutte contre les inégalités ou encore les modalités existantes de coopérations au niveau territorial.

**Des
propositions
pour le
numérique
éducatif à
horizon 2022**

Méthodologie

Les propositions suivantes sont issues de 3 sources d'information et d'expertise :

- une série d'entretiens conduits par la Banque des Territoires avec des acteurs clés de l'écosystème éducatif et à partir de l'analyse documentaire des sources de référence sur le sujet du numérique éducatif ;
- l'analyse des sources documentaires sur le sujet du numérique éducatif, en particulier les enquêtes conduites pendant et à l'issue du confinement ;
- et les échanges ayant eu lieu lors des concertations territoriales des Etats généraux du numérique pour l'éducation.

Les propositions directement issues de ces échanges sont indiquées par le symbole suivant :

#EGNT

Ces propositions représentent les convictions portées par la Banque des Territoires pour accélérer le développement du numérique éducatif sur les territoires.

A contrario, ces propositions ne signifient pas un engagement, notamment financier, de la Banque des Territoires.

Orientation 1 : Intensifier le déploiement du numérique dans les territoires

La dépense des collectivités en matière de numérique éducatif a été de l'ordre de 2 Md€ en cinq ans. Cet engagement fort masque d'importantes disparités : **le financement des petites communes reste 3 fois inférieur à celui des grandes.**

La fracture numérique est sociale et territoriale. L'**indice de fragilité numérique**⁴ révèle que les départements les plus fragiles sont majoritairement ruraux.

Face à ces écarts territoriaux, il est nécessaire d'adapter les moyens employés aux besoins identifiés auprès des établissements et des écoles. Cet enjeu est d'autant plus pressant pour les collectivités territoriales les moins bien dotées financièrement.

Avec l'appui de la Banque des Territoires, l'Observatoire du numérique éducatif « eCarto » permet déjà de distinguer de façon plus fine les besoins des différents territoires avec des données collectées au niveau local.

Pour concrétiser de véritables projets éducatifs à l'échelle territoriale, l'accès aux réseaux via au moins un espace numérique dans chaque école et établissement est un prérequis (**action 1**). Les coopérations entre acteurs locaux et l'hybridation des financements doivent être encouragées (**action 2**). Ce pilotage des actions communes aura vocation à s'appuyer sur les données et notamment sur une version améliorée de l'outil eCarto de la Banque des Territoires (**action 3**).



Action 1 « Les basiques du numérique » #EGNT

Garantir l'accès aux réseaux dans chaque école et établissement scolaire en particulier en milieu rural

En 2019, 1 école sur 5 déclarait ne pas disposer de réseau wifi au sein de ses locaux⁵. Cette absence de connexion internet constitue un frein et un irritant majeur pour les enseignantes et enseignants, les élèves ainsi que les directrices et directeurs d'école et cheffes et chefs d'établissements ne pouvant recourir au numérique éducatif, ni réaliser des tâches administratives basiques.

Face à ce constat, la Banque des Territoires propose quatre actions prioritaires sur des « basiques du numérique » à mener en articulation avec l'écosystème institutionnel, associatif et territorial du monde de l'éducation.

La Banque des Territoires propose une modification du code des postes et communications électroniques afin de rendre obligatoire le raccordement THD des établissements en zones d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) en ajoutant l'obligation pour les opérateurs au sein de l'article L. 35.

Dans la dynamique impulsée pour le plan THD par le plan de relance, **la Banque des Territoires peut s'engager à accompagner les projets prioritaires de raccordement des établissements au sein des 10 départements ruraux en situation de fragilité numérique en mobilisant les réseaux d'intérêt public (RIP)** qui permettent de mutualiser les ressources des collectivités d'un ou plusieurs départements en zones rurales pour les projets de raccordement d'ampleur dans les zones blanches.

La Banque des Territoires propose d'accompagner les collectivités via la mobilisation de crédits d'ingénierie existants au sein d'un accord-cadre d'ingénierie territoriale de la Banque des Territoires. Cet accompagnement pourra aussi être l'occasion pour les collectivités de les aider à finaliser leurs dossiers de subventions de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de soutien à l'investissement local (DSIL) qui leur permet aussi de financer des projets de desserte interne.

La Banque des Territoires propose enfin d'identifier un espace numérique dans chaque établissement scolaire en zone rurale pour faire entrer le numérique dans le quotidien des établissements. La réalisation de cet objectif passerait par **un appel à manifestation d'intérêt (AMI) opéré par la Banque des Territoires qui permettrait de sélectionner 30 à 50 communes rurales** déjà soutenues par le programme Petites villes de demain pour assister leurs projets d'espaces numériques scolaires.

Les territoires ciblés sont prioritairement les Petites villes de demain ayant un projet ambitieux.



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

30 à 50 communes rurales déjà Petites Villes de Demain et portant des projets innovants d'espaces scolaires numériques

Bénéficiaires

2 100 à 3 500 élèves et leurs enseignants (sur la base de 70 élèves par école)⁶

Estimation

2,1M€ à 3,5M€ sur la base de 70 000€ de financement par projet

Action 2 – « Un numérique éducatif adapté à chaque territoire »

Façonner des projets numériques collaboratifs sur les territoires

Les difficultés des élus et élus locaux à conduire des projets de numérique éducatif cohérents et de grande ampleur peuvent s'expliquer par le manque de lisibilité des dispositifs de financement et d'ingénierie mobilisables.

A titre d'illustration, une région française a mobilisé la DSIL 2019 à hauteur de 32 millions d'euros pour investir dans différents projets d'innovation mais n'a financé que 2 projets (15 000 euros) liés au numérique éducatif sur un périmètre de 276 projets. Il est donc nécessaire de flécher les financements vers le numérique éducatif et d'accompagner les collectivités dans l'ingénierie de ces projets.

L'objectif est ainsi d'adapter l'efficacité du numérique éducatif aux réalités territoriales. Afin de faciliter l'action des collectivités en matière de conduite de projet sur le numérique éducatif, **la Banque des Territoires propose deux actions** :

1. **Pour acculturer les acteurs locaux, une cartographie en ligne des sources de financement du numérique éducatif** (ex : DSIL, DETR, FEDER, SIET, Edu Prêt...) à destination des collectivités pourrait être initiée, en capitalisant sur les travaux déjà réalisés par la startup d'Etat aides-territoires, afin de mieux hybrider les financements en lien avec les besoins de chaque territoire cartographié sur eCarto (cf. action 3).
2. **Pour accompagner les acteurs locaux, deux leviers seraient mobilisés** :
 - La mise en place de **plateformes de coopération** (hubs) avec une ingénierie de projet dédiée à la construction des projets numériques éducatifs locaux plus cohérents. Sur le modèle des Hubs territoriaux pour un numérique inclusif⁷, **la Banque des Territoires propose d'expérimenter ce modèle de hubs sur trois territoires via un appel à projets « Hubs Territoriaux pour le numérique éducatif »**. Ces hubs seraient à la maille interdépartementale et auraient pour priorité l'accompagnement des petites communes n'ayant pas intégré de structures de mutualisation.
 - **La Banque des Territoires pourrait aussi accompagner la gouvernance territoriale du numérique éducatif en créant un kit dédié** comprenant des conventions-types, une comitologie cible et des bonnes pratiques en matière d'utilisation des données.

Pour ces actions, les territoires ciblés sont les petites communes ayant un besoin plus fort d'appui pour initier et porter des projets numériques éducatifs. Pour les territoires déjà avancés sur la coopération entre acteurs locaux du numérique éducatif, la Banque des Territoires propose d'initier la **création d'établissements publics de financement éducatif (EPFE)** qui permettraient de faciliter l'hybridation des financements⁸. Capitalisant **sur le modèle des syndicats mixtes et GIP déjà existants sur la mutualisation des équipements et services du numérique au niveau local** (Manche Numérique, Yvelines Seine Numérique...), les EPFE permettraient un cofinancement pérenne entre collectivités et Etat en soutien des initiatives locales.



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

Expérimentation de 3 plateformes (hubs) de coopération pour des communes PVD

Bénéficiaires

25 000 petites villes éligibles (> 1000 habitants)

Estimation

450 000€ (soit 150 000€ par projet) pour les 3 hubs en expérimentation et 50 000€ pour la réalisation du kit

Action 3 – « Des données pour mieux diriger » #EGNT

Eclairer les décisions locales avec une deuxième version d'e-carto

L'**observatoire des territoires du numérique éducatif, eCarto**, met à disposition les données éducatives pour contribuer à l'évaluation et l'éclairage de la décision publique à tous les niveaux (établissements, académies, collectivités, national).

Cependant, la trajectoire de l'outil reste encore inachevée à ce stade avec, d'une part, un effort important à fournir au niveau de l'information sur les écoles primaires et, d'autre part, un besoin de mise à jour des données à la suite du confinement.

En parallèle, **les établissements et les collectivités ont vu se multiplier les sollicitations** pour répondre aux enquêtes conduites par les différents organismes.

Pour doter les acteurs du numérique éducatif, et en particulier les collectivités territoriales et les services déconcentrés du MENJS, des données nécessaires à une prise de décision efficace, **une nouvelle version d'eCarto pourrait être proposée.**

Cette nouvelle version serait renseignée par les collectivités lors d'une **campagne nationale, coconstruite entre le MENJS, les associations d'élus, les représentants des élus locaux et la Banque des Territoires** pour limiter la multiplication des enquêtes, sur le principe du « dites-le nous une fois ! ».

Pour le renouvellement de l'outil eCarto et la nouvelle campagne, **les processus de renseignement et d'utilisation de l'outil seront repensés en amont avec les collectivités.**

Pour ce faire, **la Banque des Territoires pourrait accompagner 5 territoires « pilotes eCarto » pour expérimenter la nouvelle version de l'outil, l'affiner et penser des processus optimisés de remontée de données.**

Sur ces territoires pilotes, la Banque des Territoires pourrait **prendre en charge les coûts de fonctionnement pour la mise à jour des données** au sein de structures de mutualisation, des établissements scolaires et des collectivités. Le but de ces territoires pilotes serait *in fine* de créer un effet levier sur les collectivités afin qu'elles pérennisent l'investissement post-expérimentation.

A terme et en s'appuyant sur ces 5 territoires pilotes, la création de data hubs locaux pourrait être encouragée. Une offre serait structurée avec l'appui de la Banque des Territoires autour d'une série de cas d'usage à expérimenter au service de l'inspection, des recteurs et des collectivités volontaires ainsi que de l'accès à un/des entrepôts de données sécurisé(s).

Les territoires ciblés sont 5 académies et collectivités volontaires, représentant des niveaux d'appropriation d'eCarto variés.



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

A minima, 5 territoires pilotes

Bénéficiaires

5 académies et collectivités volontaires

Estimation

800 000€ pour la V2 d'eCarto

200 000€ d'appui aux territoires pilotes (40 000€ par territoire)

Orientation 2 : Agir pour l'inclusion numérique des élèves et des familles

Moins d'un tiers des familles issues des classes populaires se sentent capables de répondre aux exigences techniques numériques de l'école à la maison⁹.

Les actions en faveur de l'inclusion numérique ciblées sur les parcours scolaires sont dès lors clés tant vis-à-vis des familles que des élèves. Selon France Stratégie, **35 M€ environ de gains annuels pourraient être réalisés en formant les 12 % de jeunes exclus du numérique**¹⁰.

Pour lever ces freins, des formations au numérique dans des lieux dédiés « hors les murs » permettraient d'accompagner la parentalité numérique en mobilisant le monde associatif et les professionnels du numérique (**action 4**). Des « Banques solidaires du numérique » pourraient être expérimentées pour doter les élèves issus des foyers les moins aisés des équipements nécessaires à la continuité pédagogique et d'une connexion Internet (**action 5**).



Action 4 | Le « hors les murs » du numérique éducatif #EGNT

Soutenir des tiers-lieux d'accompagnement des familles en situation de fracture numérique

Près de 3/4 des Français ont appris à utiliser les outils numériques hors du cadre scolaire¹¹. Les opportunités d'acculturation et de formation au numérique dans des espaces et des temps hors de l'école sont essentielles pour garantir une montée en compétences de tous les Français.

La création **de tiers-lieux de partage autour du numérique éducatif pour les familles, parents et élèves ainsi que pour les enseignantes et enseignants**, conformément aux conclusions du Plan national pour un numérique inclusif¹², permettrait de renforcer le lien entre école et ville et d'accompagner la parentalité numérique :

- en investissant des lieux physiques facilitant l'échange et adaptés aux publics ciblés : maisons de quartiers en zone urbaine, bus itinérant ... ;
- en concevant une offre d'ateliers de développement de compétences numériques : ateliers par public (élèves en situation de handicap, élèves allophones, formation des jeunes filles au numérique...) ou communs aux enseignants, parents et élèves ;
- en identifiant des formateurs pour animer ces ateliers : professionnels, associations...

Sur les terrains prioritaires des communes soutenues par les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », la Banque des Territoires pourrait lancer un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de sélectionner 50 projets innovants de tiers-lieux du numérique éducatif** portés par des collectivités en lien avec des associations et des acteurs privés. La Banque des Territoires financerait dans ce cadre l'ingénierie nécessaire à la mise en place des projets.

L'action de la Banque des Territoires est conditionnée à l'obtention d'un mandat de la part de l'Etat pour mettre en œuvre le dispositif. La Banque des Territoires apporterait son expertise sur l'inclusion numérique afin de participer à la conception de l'offre et à la mise en relation des acteurs. Les ambassadeurs numériques de France Services pourraient aussi être mobilisés dans ces tiers-lieux afin d'accompagner et de soutenir les familles les plus éloignées du numérique.

Le Réseau Canopé et le GIP Trousse à projets pourraient être mobilisés sur ce dispositif dans la continuité des actions déjà mises en place dans le cadre des Territoires Numérique Educatif sur les formations et l'accompagnement des publics éloignés du numérique.

Ces tiers-lieux « hors les murs » pourront s'inscrire en complément d'autres dispositifs comme l'AMI « **établissements de service** » du PIA visant à créer des espaces semi-ouverts dans les établissements scolaires et services académiques afin de faciliter l'accès à un bouquet de services de proximité dédié à l'éducation et à la jeunesse (SNU CAF, Armées...) ainsi que les « **Campus Connectés** » du PIA¹³, tiers-lieux visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, également opérés par la Banque des Territoires ou encore de l'**AMI Fabrique des Territoires** de l'Agence nationale de la cohésion des territoires disposant de 54M€ dans le cadre du plan de relance.

Les territoires ciblés sont prioritairement les « Petites villes de demain » et « Action cœur de ville » qui sont inscrites dans une dynamique de revitalisation. En complément, le dispositif sera expérimenté avec les différents niveaux de collectivités (région, département).



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

30 projets en « Petites villes de demain » ou « Cœur de ville » et 20 projets autres

Bénéficiaires

222 villes « Cœur de ville » et 1 000 PVD éligibles ainsi que départements et régions

Estimation

1M€ (soit 20 000€ d'abondement supplémentaire par projet)

Action 5 | « Banques solidaires du numérique éducatif » #EGNT

Mettre à disposition des ordinateurs reconditionnés et prendre en charge la connexion internet des élèves défavorisés

Plus d'un quart des enfants ne disposent que d'un téléphone pour se connecter aux espaces numériques de travail (ENT)¹⁴. Cette inégalité face aux équipements a eu un impact, lors du confinement, sur le suivi des cours à distance avec près de 500 000 élèves « décrocheurs »¹⁵.

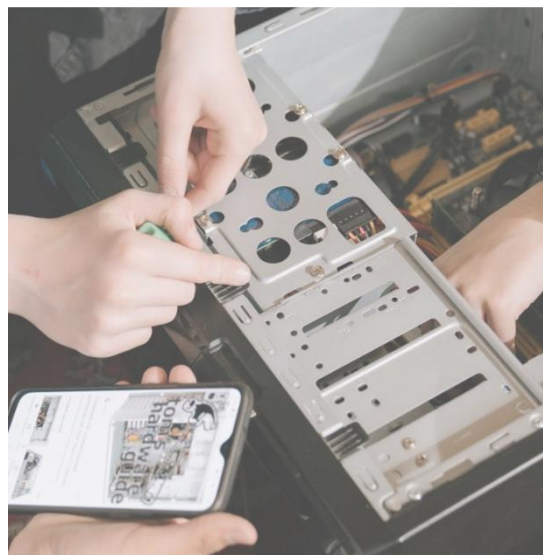
Une action forte, porteuse de sens sur le plan social comme environnemental, serait de faciliter l'accès à un équipement reconditionné pour les ménages à bas revenu. Ainsi, **des « Banques solidaires du numérique éducatif » pourraient offrir aux élèves identifiés par les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales des équipements informatiques reconditionnés** afin de faciliter la continuité de leur apprentissage. La mise en œuvre du dispositif reposerait sur :

- un appel aux dons d'ordinateurs auprès d'entreprises et de particuliers ;
- la collecte du matériel informatique par les entreprises de recyclage (éco-organismes) ;
- le reconditionnement par des associations de réinsertion sociale agréées ;
- la livraison aux écoles et établissements par des associations de réinsertion sociale.

Dans la même logique, pour diminuer les inégalités numériques, la baisse des prix des abonnements à Internet est aussi un impératif. Pour permettre aux familles les plus précaires d'accéder au numérique éducatif depuis leur domicile – près de 650 000 élèves ne disposent pas d'une connexion à domicile¹⁶ – il est proposé **d'assurer la gratuité d'accès à Internet pour les foyers les moins aisés dans le périmètre d'action de ces banques solidaires.**

Dans cette optique, la Banque des Territoires propose **quatre actions** :

- **créer un partenariat entre la Banque des Territoires et des collectifs existants¹⁷** qui ont su équiper les jeunes décrocheurs et les accompagner dans la poursuite de leur parcours scolaire via du soutien et du mentorat pendant le confinement, afin de pérenniser et élargir le dispositif ;
- **financer et conduire une étude de préfiguration d'une banque solidaire du numérique éducatif** au sein de 5 métropoles, sélectionnées via un appel à manifestation d'intérêt, dans le cadre d'une expérimentation ;
- **accompagner et financer la mise en œuvre à l'échelle locale** d'un collectif solidaire, qui réunirait la filière de recyclage d'équipement informatique et les acteurs de l'économie solidaire, autour du don d'ordinateurs. A l'issue des premières expérimentations, un passage à l'échelle nationale pourrait être envisagé ;
- **créer, à l'issue d'une étude de préfiguration, un « Fonds de service internet universel »,** abondé par les opérateurs à hauteur du chiffre d'affaires réalisé au titre des services de communications électroniques. **Ce Fonds pourrait être opéré, sous mandat, par la Banque des Territoires** et le calcul de l'abondement à celui-ci serait déterminé par l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), en lien avec les opérateurs Internet. **Ces prises en charge seraient ensuite proposées sous conditions aux familles les moins aisées via les banques solidaires lors des dons d'équipements.**



La Banque des Territoires pourrait prendre en charge le financement de l'étude de préfiguration des deux dispositifs (banques solidaires et fonds de service internet universel) et de l'évaluation de l'expérimentation. Elle pourrait ensuite cofinancer avec les collectivités territoriales et les acteurs privés le passage à l'échelle du dispositif avec un fort effet levier sur le principe suivant : **1€ Banque des Territoires, 1€ des collectivités territoriales, 1€ des entreprises.**

Les territoires ciblés en priorité sont des métropoles volontaires, bénéficiant d'un maillage d'acteurs et d'une capacité d'ingénierie permettant de porter cette démarche. Au regard du faible taux d'équipement des élèves constatés dans les Outre-mer (3 ordinateurs pour 100 élèves du premier cycle en Guyane, 1 ordinateur pour 200 élèves à Mayotte¹⁸), **au moins un des 5 territoires sera ultramarin.**

Pour optimiser l'allocation des moyens, les métropoles déjà accompagnées dans le cadre du dispositif Cités éducatives dans les Outre-mer¹⁹ ne pourront être sélectionnées.



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

Expérimentation dans 5 métropoles pilotes

Bénéficiaires

20 000 élèves

Estimation

250 000€ pour l'étude préfiguratrice

1,2M€ soit 60€ par élève pour l'équipement

1M€ soit 100€ par foyer pour la connexion

Orientation 3 : Soutenir l'innovation et les acteurs de la EdTech

12% des enseignantes et enseignants seulement citent des solutions de la EdTech française parmi les 3 outils numériques qu'ils utilisent le plus dans leur pratique professionnelle²⁰.

La France dispose pourtant d'immenses talents dans le secteur du numérique éducatif dont le potentiel n'est pas suffisamment exploité, laissant les écoles et établissements scolaires exposés aux GAFAM²¹. La souveraineté du système éducatif français et sa singularité doivent être accompagnées par des investissements publics et la structuration de la filière EdTech.

Pour stimuler l'écosystème du numérique éducatif, trois leviers seraient mobilisés : la création d'un compte EdTech pour chaque enseignant lui permettant de choisir ses ressources (**action 6**), le montage d'une coalition française d'investisseurs et de banques pour accélérer le marché de la EdTech (**action 7**) et le lancement d'une campagne d'investissement de la Banque des Territoires pour une EdTech souveraine et inclusive (**action 8**).



Action 6 | « Compte EdTech de l'enseignant » #EGNT

Créer un chèque et un référentiel de ressources et services EdTech accessibles pour chaque enseignant

Face à la crise sanitaire, le besoin de recourir à des solutions d'apprentissage à distance et innovantes, en complément à des solutions mises en œuvre par les pouvoirs publics, s'est manifesté de manière inédite. Par exemple, **Pronote, le logiciel de vie scolaire d'Index Education, a vu bondir son nombre de connexions de 113% entre février et mars 2020.**

A titre d'illustration internationale, le gouvernement britannique a lancé, dès les années 2000, un plan massif d'investissement sur le numérique éducatif à l'école (équipement, contenus en ligne, plateformes d'e-learning, outils d'évaluation), intégrant la formation des chefs d'établissement.

Dans cet esprit, dans le cadre du dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE), les enseignantes et enseignants des départements concernés accèdent gratuitement à un bouquet de services et à des ressources en ligne de qualité sur CanoTech, outil mis à disposition par le Réseau Canopé. CanoTech a vocation à être enrichi de ressources publiques et privées.

Pour **faciliter la rencontre entre les EdTech et les enseignantes et enseignants**, la Banque des Territoires pourrait, en qualité de tiers de confiance, déployer un dispositif de « Compte EdTech de l'enseignant » :

- création d'un chèque à destination des enseignantes et enseignants en partenariat avec le MENJS et le ministère de l'économie et des finances, distribué annuellement, leur permettant d'acheter des ressources numériques éducatives ;
- établissement d'un référentiel identifiant toutes les ressources disponibles et leur segmentation via des labels (ex : « Reconnu d'intérêt pédagogique », « Français ») afin d'éclairer les choix des enseignantes et enseignants, voire des élèves et des familles ;
- sur le modèle des titres-restaurant ou du Pass numérique APTIC, mise en place d'un circuit de distribution facilitant l'accès à ces ressources publiques et privées pour les enseignantes et enseignants, établissements et familles, ainsi que l'agrégation des financements.

Les territoires ciblés pourraient être, dans un premier temps, des pilotes déjà engagés dans une dynamique d'expérimentation, par exemple à travers le dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE) opéré par la Banque des Territoires dans le cadre du PIA 3 ; **la priorité étant de donner accès aux ressources pour des enseignants du premier degré.**



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

Prototypage du dispositif dans le cadre de l'expérimentation TNE

Bénéficiaires

333 000 enseignants du premier degré

Estimation

26M€ pour les chèques en cible

400 000€ pour l'étude de préfiguration puis coût de réalisation

Action 7 | « EdTech for Good »

Monter une coalition française des investisseurs, des banques, des bureaux de gestion de patrimoine et des mutuelles afin d'accélérer le marché de l'éducation

La filière française du numérique éducatif reste fragmentée et peu consolidée. Dans ce contexte, la mobilisation conjointe des acteurs publics et des entreprises apparaît nécessaire pour rendre les offres existantes plus lisibles et plus accessibles.

Il s'agirait pour la Banque des Territoires de renforcer le marché, en impulsant et soutenant la **mise en place d'une coalition ambitieuse d'acteurs financeurs autour de « EdTech for Good ».**

Ce partenariat permettrait :

- **de rassembler les outils de financement divers adaptés à la forêt de bonzaïs composant le marché EdTech français et de lancer une campagne de pédagogie autour des différents outils mobilisables** par les EdTech selon leurs besoins (fonds propres, quasi-fonds propres, *business angels*...)
- **d'investir massivement dans des champions nationaux** avec une perspective de bénéfices financiers, mais aussi extra-financiers, environnementaux et sociétaux en recherchant le meilleur effet de levier possible
- **de préfigurer un accélérateur spécialisé dans les EdTech** en lien avec les acteurs publics de l'enseignement de terrain pour accompagner des jeunes pousses françaises de la EdTech à passer à l'échelle et les mettre en relation avec les rectorats. **Cet accélérateur s'appuierait sur l'accélérateur EdTech scientifique EDUCATE portée par le Département du Val d'Oise**, en collaboration avec CY Cergy Paris Université et l'ESSEC.

L'ensemble du territoire national est ciblé par cette mesure, avec une attention particulière portée aux dynamiques French Tech en région.



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

Création et lancement de la coalition par la Banque des Territoires et préfiguration d'un accélérateur EdTech

Bénéficiaires

Le marché des EdTech français

Estimation

A déterminer au cas par cas

Action 8 | « Impact EdTech »

Lancer une campagne d'investissement par la Banque des Territoires dans des solutions EdTech inclusives, souveraines et à fort impact

Près de 2/3 des enseignantes et enseignants indiquent avoir recours de manière régulière à la suite Google dans le cadre de leur pratique professionnelle²². Face à ce constat, il devient nécessaire d'investir dans des solutions EdTech françaises souveraines, respectueuses du RGPD, inclusives et à fort impact.

Pour ce faire, **la Banque des Territoires propose d'investir dans des EdTech dans le cadre d'une campagne dédiée « Impact EdTech » à hauteur de 3 millions d'euros.**

Les critères de sélection pour l'investissement de la Banque des Territoires dans ces entreprises offrant des solutions EdTech sur le marché sont les suivants :

- **les projets industriels issus des appels à projets lancés dans le cadre de l'action Territoires d'Innovation Pédagogique** du Programme d'Investissement Avenir (PIA) opérés par la Banque des Territoires afin de les faire passer à l'échelle ;
- **les entreprises avec des propositions de valeurs complémentaires aux espaces numérique de travail (ENT)** sur le champ pédagogique dans une logique de synergies avec les acteurs déjà en présence sur le marché français ;
- **les entreprises à forte valeur ajoutée en termes d'inclusion numérique** (publics ayant de troubles d'apprentissage, en situation de handicap, en situation de fracture numérique...);
- **les entreprises nécessitant de l'investissement souverain ;**
- **les entreprises qui proposent des solutions numériques globales** sur des modalités autour de l'école (cantine, transports, ...) **et à impact territorial** à destination notamment des collectivités territoriales.



Modalités de mise en œuvre

Cible prioritaire d'ici 2022

Sourcing des entreprises pouvant bénéficier de la campagne d'investissement « Impact Edtech »

Bénéficiaires

2 à 3 champions de la EdTech

Estimation

3M€ en fonds propres Banque des Territoires

Chiffres clés

+39M€ mobilisables pour le numérique éducatif

Des mesures ciblées en soutien des territoires les plus fragiles

+50% des mesures pour les territoires ruraux ou en fort besoin

10 départements en situation de fragilité numérique

+100 projets accompagnés dans des « Petites Villes de Demain », « Cœur de Ville » ou villes rurales

Les acteurs locaux au cœur du numérique éducatif

6 mesures sur 8 menées directement avec les collectivités

15 territoires pour expérimenter les mesures

+12M€ dirigés vers les différents niveaux de collectivités

Des mesures au plus proche des utilisateurs

26M€ distribués directement aux enseignants pour acquérir des ressources EdTech

5 cibles prioritaires : enseignants, élèves, parents, élus locaux et Edtech

Une capitalisation sur les mesures existantes

2/3 des mesures s'appuient sur des dispositifs existants

Synthèse des actions



Intensifier le déploiement du numérique dans les territoires

1. « **Les basiques du numérique** » – Garantir l'accès aux réseaux dans chaque école et établissement scolaire en particulier en milieu rural
2. « **Un numérique éducatif adapté à chaque territoire** » – Façonner des projets numériques collaboratifs sur les territoires
3. « **Des données pour mieux diriger** » – Eclairer la décision locale avec une deuxième version d'eCarto

Agir pour l'inclusion numérique des élèves et des familles

4. **Le « hors les murs » du numérique éducatif** – Soutenir des tiers-lieux d'accompagnement et de formation au numérique des familles en situation de fracture numérique
5. « **Banques solidaires du numérique éducatif** » – Mettre à disposition des ordinateurs reconditionnés et prendre en charge la connexion internet des élèves défavorisés



Soutenir l'innovation et les acteurs de la Edtech

6. « **Compte EdTech de l'enseignant** » – Créer un chèque et un référentiel de ressources et services EdTech accessibles pour chaque enseignant
7. « **EdTech for Good** » – Monter une coalition française des investisseurs, des banques, des bureaux de gestion de patrimoine et des mutuelles afin d'accélérer le marché de l'éducation
8. « **Impact EdTech** » – Lancer une campagne d'investissement par la Banque des Territoires dans des solutions EdTech inclusives, souveraines et à fort impact

Fiches actions détaillées

« Des données pour mieux diriger » – Appuyer l'aide à la décision locale avec une deuxième version de eCarto

Le ciblage des politiques publiques en matière de numérique éducatif est un impératif afin de réduire les inégalités territoriales. Pour disposer des données les plus pertinentes sur les écoles et établissements scolaires, la Banque des Territoires fera évoluer eCarto pour en faire l'outil de pilotage de référence en matière de numérique éducatif.

Problématique

Le besoin d'une cartographie précise des équipements, infrastructures et usages du numérique éducatif est à nouveau ressorti lors des temps de concertation territoriale des Etats généraux du numérique pour l'éducation. L'outil eCarto constitue une base solide et qu'il est possible de renforcer pour garantir des données complètes et régulièrement mises à jour. Il s'agit d'un levier immédiatement opérationnel pour accompagner et faciliter la prise de décision au niveau local et remédier à la multiplication des enquêtes auxquelles les collectivités et écoles sont confrontées.

Description de la mesure

La Banque des Territoires, en lien avec le MENJS et les représentants des élus locaux, pourrait définir puis déployer une nouvelle version d'eCarto pour :

- mettre à jour les données existantes, notamment au regard des nouveaux usages et équipements développés pendant la crise sanitaire (« Ma classe à la maison », par exemple) ;
- compléter les informations manquantes, en particulier sur les écoles primaires et les lycées agricoles et professionnels ;
- identifier de nouvelles sources de données à valoriser : utilisation des principaux outils de vie scolaire de l'établissement (ENT, Pronote, ...), équipement des familles et des élèves à leur domicile, solutions EdTech déployées, ... ;
- faciliter l'accès, le renseignement et la réutilisation des données dans une logique d'APIsation de l'outil, à la fois pour visualiser dans eCarto des données issues d'autres bases de données et pour pouvoir récupérer et visualiser les données eCarto dans l'outil d'une collectivité ou d'un rectorat par exemple.

La nouvelle version d'eCarto sera construite à partir d'une étude menée par la Banque des Territoires. Cette étude devra faire le diagnostic de l'existant d'eCarto – données présentes, processus, ressources, technologie utilisée, communication – avant de proposer une vision cible embarquant, a minima, des API utilisables par les différentes parties prenantes.

La nouvelle version d'eCarto sera expérimenté dans cinq territoires pilotes, dans lesquels la Banque des Territoires pourrait financer la rémunération d'un personnel en charge de la mise à jour des données, en vue de la pérennisation de la ressource post-expérimentation.

Pour s'assurer du recours à cette nouvelle version, la Banque des Territoires, du MENJS, des représentants des élus locaux, des associations d'élus pourraient coconstruire une campagne nationale de renseignement de l'outil pour garantir la mise à jour des données.

Enfin, à l'issue de l'expérimentation et de la première campagne de renseignement de l'outil, un kit d'utilisation des données du numérique éducatif dans le cadre d'une comitologie locale pourrait être conçu à destination des collectivités territoriales.

En cible, les territoires pilotes pourraient créer des data hubs locaux. Ces structures permettraient aux différents acteurs du numérique éducatif de mettre en commun leurs données autour de cas d'usage prioritaires. Cette initiative permettrait notamment d'identifier des apports rapides de la donnée à expérimenter à l'échelle locale : visualisation de données de pilotage, analyse des usages et de leur évolution, individualisation de l'enseignement au regard des caractéristiques de l'élève...

Les acteurs EdTech pourront également disposer d'une cartographie fiable et à jour du numérique éducatif sur le territoire pour proposer les solutions les plus adaptées.

Impact

Dans un premier temps, cinq collectivités et académies volontaires bénéficieraient de l'expérimentation du nouveau dispositif et d'une ressource financée par la Banque des Territoires.

A terme, l'ensemble des collectivités impliquées dans le numérique éducatif, à tous les échelons territoriaux ainsi que les services centraux et déconcentrés du ministère bénéficieront de ce nouvel outil

Indicateurs

Les indicateurs de suivi des projets feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du pilotage par la Banque des Territoires :

- Nombre de visiteurs uniques d'eCarto
- Volume de données sur eCarto
- Taux de renseignement pour chaque catégorie de données
- Nombre de bases de données APIisées
- Taux de renouvellement des ressources mises à disposition
- Nombre de collectivités et académies volontaires

Territoires bénéficiant de la mesure

5 territoires expérimenteront le nouveau dispositif avant son déploiement à l'ensemble du territoire français.

Coût et financement de cette mesure

1M € sont consacrés à cette mesure dont 800 000 pour l'étude de cadrage et la réalisation de la nouvelle version d'eCarto et 200 000€ pour le financement de 5 ressources dédiées à eCarto dans les territoires pilotes, soit 40 000€ par territoire.

Calendrier de mise en œuvre

L'étude de cadrage pour la nouvelle version d'eCarto sera lancée début 2021. Elle devra être disponible, en version beta, pour l'été 2021 en vue de son expérimentation. Le lancement de la première campagne interviendra à la rentrée 2021.

Le « hors les murs » du numérique éducatif – Créer des tiers-lieux dédiés à l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique

De nombreux tiers-lieux essaient sur le territoire et proposent des initiations au numérique ou de développer de nouvelles compétences. Dans cette dynamique, la Banque des Territoires pourrait soutenir la création de nouveaux tiers-lieux proposant un accompagnement à destination des familles en situation de fracture numérique.

Problématique

Le besoin d'un accompagnement des parents d'élèves à l'utilisation du numérique dans un cadre éducatif est ressorti à de nombreuses reprises et de manière consensuelle lors des concertations territoriales menées dans le cadre des Etats généraux du numérique pour l'éducation. Ces tiers-lieux, « hors les murs de l'école » doivent être conçus pour faciliter l'accès des parents d'élèves ayant des inhibitions vis-à-vis de l'institution et/ou du numérique. Ils s'inscrivent dans un mouvement plus global d'inclusion numérique et de revitalisation des petites et moyennes villes en périphérie ou en zone rurale.

Description de la mesure

La Banque des Territoires pourrait lancer un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner 50 projets innovants de tiers-lieux du numérique éducatif. Portés par des collectivités, en lien avec acteurs du secteur économique et associatif, les projets sélectionnés devront :

- s'inscrire dans des lieux physiques (existants ou à créer) facilitant l'échange et l'innovation, adaptés aux publics ciblés et participant à la revitalisation du territoire. Ces lieux pourront s'inspirer des projets conduits dans le cadre de la démarche Campus Connecté ou d'exemples emblématiques tel que le Faitout Connecté dans l'Aisne ;
- proposer une offre variée d'ateliers de développement de compétences numériques visant aussi bien à acquérir les bases de l'utilisation d'un ordinateur ou de suites bureautiques qu'à développer une culture sur les grands enjeux du numérique ;
- s'inscrire dans une dynamique territoriale autour d'un écosystème d'acteurs diversifié et répondant aux besoins des usagers ciblés, par exemple Réseau Canopé, la Ligue de l'enseignement ou encore les Ambassadeurs du numérique ;
- proposer des modalités de mobilisation de la communauté d'acteurs et d'implication des usagers. A titre d'illustration, des dispositifs de participation citoyenne peuvent être envisagés comme des parents aidants numériques qui accompagnerait les parents éloignés du numérique.

Pour optimiser l'impact de ces tiers-lieux, 30 des projets retenus seront situés dans des « Petites villes de demain » ou en zone « Action Cœur de ville ». 20 autres projets seront retenus en dehors de ces dispositifs et proposés par des conseils départementaux et régionaux.

La sélection des projets tiendra également compte de l'existence sur le territoire concerné d'autres dispositifs complémentaires financés dans le cadre des AMI « établissements de service » et « Fabrique des Territoires » pour identifier les synergies possibles.

Les tiers-lieux accompagnés par la Banque des Territoires, sous mandat du MENJS, bénéficieront de l'expertise des équipes en matière d'inclusion numérique. La Banque des territoires pourrait contribuer :

- aux réflexions sur l'aménagement des espaces ;
- à la définition d'un modèle économique viable ;
- à l'identification et à la formation des formateurs ;
- au cadrage des interactions avec les autres acteurs du territoire, aussi bien associatifs que de l'entreprise.

En complément de l'accompagnement de la Banque des Territoires, Réseau Canopé et le GIP Trousse à projets pourraient, dans la continuité des actions déjà mises en place dans le cadre des Territoires

Numériques Educatifs, accompagner les projets retenus pour définir le contenu des formations proposées et affiner les modalités d'accompagnement les plus adaptées à un public éloigné du numérique.

Une attention particulière sera accordée aux modalités d'ouverture du lieu. Par exemple, une partie des activités proposées devrait l'être à titre gratuit pour les usagers. Le lieu devrait être au moins partiellement accessible jusqu'à 20h au moins un jour par semaine et pourrait être ouvert 4h de suite pendant le week-end.

Impact

2 500 à 10 000 parents d'élèves devraient être accompagnés dans le cadre de cette mesure, soit 50 communes petites et moyennes, accueillant en moyenne entre 51 et 200 élèves²³, pour une estimation à 2 enfants par foyers en moyenne et 2 parents par foyer (les couples avec enfant restant encore le modèle majoritaire selon une étude UNAF de 2014).

Indicateurs

Les indicateurs de suivi des projets feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du pilotage par la Banque des Territoires :

- Nombre de tiers lieux créés par zone (« Action cœur de ville », « Petite ville de demain »)
- Nombre de parents d'élèves accueillis
- Nombre d'heures d'accompagnement moyen par tiers-lieu

Territoires bénéficiant de la mesure

1 000 « Petites villes de demain » et 222 « Cœur de ville » pourraient être retenues dans les 30 projets sélectionnés. 20 projets sélectionnés seront portés par d'autres niveaux de collectivités (région, département).

Coût et financement de cette mesure

Dans le cadre de l'AMI, la Banque des Territoires cofinancerait ces tiers lieux à hauteur de 1M€, soit 20 000€ par projet. Des financements complémentaires devraient être apportés par les porteurs de projet.

Calendrier de mise en œuvre

L'AMI pourrait être lancée à la fin de l'année 2020, pour une sélection des projets retenus au printemps 2021. L'ouverture des premiers tiers-lieux interviendrait à la rentrée 2021.

« Le compte EdTech de l'enseignant » – Créer un chèque et un référentiel de ressources et services EdTech accessibles pour chaque enseignant

La Banque des Territoires pourrait soutenir la mise en relation des enseignants et des EdTech françaises pour faciliter le développement de nouveaux usages autour du numérique éducatif et la structuration de la filière EdTech.

Problématique

Face à la multiplicité des acteurs, des outils et des produits EdTech ainsi qu'à la complexité des processus d'achat, les enseignants peinent aujourd'hui à identifier et acquérir les outils et ressources dont ils auraient besoin pour un usage « normal » du numérique éducatif en classe. Pour y remédier, la Banque des Territoires, en lien le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'économie, des finances et de la relance pourrait faciliter la mise en relation des enseignants et acteurs EdTech à travers un site référençant les outils et produits disponibles et la distribution d'un chèque à chaque enseignant pour en faire l'acquisition.

Description de la mesure

La Banque des Territoires, en sa qualité de tiers de confiance entre le MENJS, le MINEFI, les collectivités territoriales et le secteur de la EdTech, pourrait opérer un dispositif mobilisant trois axes complémentaires d'action :

- la création d'un chèque à destination des enseignants permettant l'achat des ressources numériques ;
- l'établissement d'un référentiel identifiant toutes les ressources disponibles et leur segmentation via des labels
- la mise en place d'un circuit de distribution facilitant l'accès à ces ressources publiques et privées

Les modalités du Pass ou chèque ressources seront affinées afin d'identifier le support – chèque papier, carte achat – et les modalités garantissant le taux de recours au dispositif le plus élevé possible. Il devra être tenu compte des retours d'expérience de dispositifs comparables (chèque ressources 2012, Pass culture, Chèque ressources numériques, ...).

Le site de référencement des ressources devrait permettre aux enseignants d'identifier, facilement, les différents types de ressources par un système de labels (« Reconnu d'intérêt pédagogique », « Français »). Ces labels pourraient être attribués par un comité scientifique ou pédagogique indépendant afin de ne pas fausser les règles de libre concurrence. Le référencement sur le site pour les EdTech devrait par ailleurs être suffisamment simple pour permettre la présence des produits et outils des plus petites d'entre elles et ne pas créer de barrières à l'entrée des start-ups françaises.

Enfin, le circuit de distribution de ce support et des informations de connexion et d'utilisation du site pourrait s'appuyer sur les partenaires de la Banque des Territoires : collectivités territoriales, réseau postal, Maison France Services. Il devra prendre en compte les possibles évolutions de l'outil pour permettre, à terme, de faciliter l'achat de chèques ou crédits supplémentaires par des collectivités territoriales ou encore son utilisation par les familles.

Une étude de préfiguration devra être réalisée au premier trimestre 2021, tant sur le volet design de service (recherche utilisateurs) que d'ingénierie technique, juridique et financière. Le dispositif pourrait ensuite être expérimenté dans le cadre de l'expérimentation territoires Numériques Educatifs (TNE). En cible, le dispositif défini devrait être opéré, sous mandat, par la Banque des Territoires.

Impact

Le dispositif déployé devrait permettre la mise en relation de près de 800 000 enseignants avec les EdTech pour un montant de 26M€. En labellisant les ressources et outils EdTech français, le site de référencement des ressources contribuera également à la promotion des produits de la French Tech dans un objectif de souveraineté numérique.

Indicateurs

Les indicateurs de suivi des projets feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du pilotage par la Banque des Territoires :

- Nombre d'utilisateurs du site
- Montant total des achats
- Nombres d'EdTech françaises référencées

Territoires bénéficiant de la mesure

L'ensemble du territoire français est concerné.

Coût et financement de cette mesure

26M€ du Plan de relance devraient être distribués sous la forme de chèque. La Banque des Territoires financerait l'étude de préfiguration à hauteur de 400 000€.

Calendrier de mise en œuvre

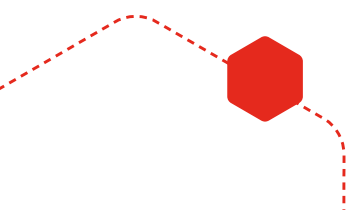
L'étude de préfiguration pourrait être lancée à la fin de l'année 2020 pour des conclusions rendues au printemps 2021. Le dispositif serait expérimenté en vue de la rentrée 2021 dans le cadre des Territoires Numériques avant sa généralisation en 2022.



REMERCIEMENTS

La Banque des Territoires remercie Pascal Bringer, Sabrina Caliaros, Rémy Challe, Valérie Daher, Guilhem Denizot, David Duval, Jérôme Fabry, Renaud Lagrave, Rose Lemardeley, Gabrielle Leroux, Marie-Caroline Missir, Mylène Ramm, Pierre Schmitt, Julie Stein, Nicolas Turquet, Benjamin Viaud, Emmanuel Vivé, Victor Wacrenier pour leur temps et leurs précieux avis sur ce document.

Ce document a été réalisé avec l'appui de Capgemini Invent.



Annexes

La Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissements pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques.

L'axe « Education et Formation » est une des 12 orientations stratégiques de la Banque des Territoires. Il vise à permettre à chacun, en tout point du territoire, d'apprendre dans les meilleures conditions et tout au long de sa vie. Les trois métiers de la Banque des Territoires sont mobilisés sur cet axe :

Conseiller

les collectivités territoriales dans leurs projets de transformation au service de l'éducation

- conseiller les collectivités territoriales en tant que partenaire historique du ministère de l'éducation nationale pour développer les usages numériques à l'école : un outil décisionnel de cartographie en open data du numérique éducatif dans chaque école, collège, lycée, « eCarto » est mis à disposition des acteurs locaux depuis 2018 ;
- accompagner des projets innovants dans les territoires, par exemple des projets expérimentaux de rénovation des écoles et établissements scolaire pour accompagner les innovations sur la forme scolaire au service de la réussite de tous les élèves notamment dans les territoires les plus fracturés ;
- en tant que partenaire en 2020 des Etats Généraux du Numérique Educatif et organiser la concertation territoriale menée en amont dans l'ensemble des régions académiques.

Financer

des sociétés ou associations innovantes du numérique éducatif ou des acteurs du continuum éducatif

- en investissant dans de nombreux projets à impact dans le champ de l'éducation ;
- soutenir de nombreuses associations intervenant pour la cohésion sociale et territoriale : égalité des chances, égalité territoriale et soutien aux jeunes ruraux, tiers lieux éducatifs ;
- structurer la filière EdTech en France – via la création du premier observatoire des EdTech en 2018, des partenariats avec l'AFINEF et EdTech France

Opérer

les programmes d'investissements d'avenir (PIA) dans le domaine de l'éducation

- eFRAN : Contribuer à identifier les effets positifs et négatifs de l'utilisation du numérique dans les pratiques d'enseignement à partir de dispositifs innovants évalués dans un cadre scientifique
- Orientation : Améliorer l'information et l'orientation sur le continuum bac -3/bac+3 via des outils numériques et des dispositifs territoriaux innovants
- Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation : Faire émerger des pôles de recherche, de formation et de transfert des meilleures pratiques pédagogiques pour répondre à l'enjeu de développement professionnel
- E-Inspé : Accompagner le développement d'une plateforme nationale numérique pour la formation des enseignants
- Académie numérique : Accompagner le renforcement de l'offre de continuité pédagogique du CNED
- Campus connecté : Proposer aux étudiants isolés des tiers-lieux d'enseignement supérieur qui leur permettent de suivre une formation supérieure à distance avec un accompagnement de qualité et de proximité
- Territoires du numérique éducatif : Piloter et évaluer la répliquabilité du déploiement d'équipements numériques pour les élèves fracturés du numérique, de ressources pédagogiques et formations enseignants

Références

- ¹ Les Etats généraux du numérique pour l'éducation couvre 5 thématiques : enseigner et apprendre avec le numérique, égal accès au numérique pour tous, gouvernance et anticipation, numérique responsable et souverain, culture numérique professionnelle commune
- ² Convention quinquennale de partenariat sur le numérique éducatif entre le MENJS et la Banque des territoires, comme opérateur du programme d'investissements d'avenir (notamment de l'action Territoires d'innovation pédagogique du PIA 3)
- ³ Banque des Territoires, *Le marché EdTech scolaire et parascolaire français (2018-2022)*, 2018
- ⁴ Produit par le SGAR Occitanie, en partenariat avec la MedNum et l'agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), l'indice de fragilité numérique indique la probabilité, que sur un territoire donné, une partie significative de la population ciblée se trouve en situation d'exclusion numérique.
- ⁵ Source : eCarto, 2019 - <https://ecarto.banquedesterritoires.fr/#/>
- ⁶ Source : MENJS, *Mission Ruralité – Adapter l'organisation du pilotage du système éducatif aux évolutions et défis des territoires ruraux*, 2018
- ⁷ <https://societenumerique.gouv.fr/hubs/>
- ⁸ Les syndicats mixtes ne permettent pas aujourd'hui des investissements de l'Etat tandis que les GIP sont majoritairement utilisés pour des actions temporaires et n'ont pas vocation à être pérennisés
- ⁹ Romain Delès, Filippo Pirone, *L'école à la maison – Le point de vue des parents*, Université de Bordeaux, 2020
- ¹⁰ France Stratégie, *Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique*, 2018
- ¹¹ Chiffre issu d'une étude commandée par la Banque des Territoires à BVA en partenariat avec Leboncoin
- ¹² <https://societenumerique.gouv.fr/plannational/>
- ¹³ Dispositif opéré par la Banque des Territoires de tiers-lieux visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur
- ¹⁴ Etude 2020 du laboratoire ADEF et TELEMME à Aix Marseille Université
- ¹⁵ Déclaration du ministre de l'éducation nationale à franceinfo le 29 mai 2020
- ¹⁶ Source : OCDE, Base de données PISA, 2018
- ¹⁷ Par exemple, le collectif #Connexion d'urgence initié par la fondation Break Poverty avec Emmaüs Connect et le collectif Mentorat
- ¹⁸ Source : Rapport de la mission d'information sur « l'école dans la société numérique », Assemblée nationale, 2018
- ¹⁹ Pointe-à-Pitre, Fort de France, Mamoudzou et Le Port
- ²⁰ « Baromètre des usages numériques des enseignants depuis le confinement » - Enquête auprès de 1000 enseignants réalisée en septembre 2020 par Synlab
- ²¹ GAFAM est l'acronyme des cinq grandes firmes américaines du Web — Google, Apple, Facebook, Amazon - qui dominent le marché du numérique
- ²² « Baromètre des usages numériques des enseignants depuis le confinement » - Enquête auprès de 1000 enseignants réalisée en septembre 2020 par Synlab
- ²³ 50% des 1 724 communes interrogées dans le cadre du rapport du Sénat « Les nouveaux territoires de l'éducation » (2019) accueillent entre 51 et 200 élèves

banquedesterritoires.fr

  | @BanqueDesTerr